

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROZIER EN DONZY

Séance du 18 avril 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 13 Date de la convocation : 14.04.2023

Date d'affichage : 14.04.2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

<u>Présents</u>: BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne

Absents et excusés : RODAMEL Karine

Secrétaire de séance : BERNONVILLE Yves

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 MARS 2023

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

2. DOSSIERS D'URBANISME EN COURS

Déclaration d'intention d'aliéner	COUBLE Christophe (terrain)	
Déclarations préalables accordées ou tacites	EUNF (GALLEA Jean-Claude): Installation panneaux photovoltaïques (162 Rue de la Quintaine) EDF ENR (SARRY Damien et LABAUME Céline): Installation panneaux photovoltaïques (148 Impasse des Tisserands) ENERGIELYN (MARGNAT Jean-Luc): Installation panneaux photovoltaïques (157 Rue de la Quintaine) FOYATIER Pierre: Extension véranda (237 Rue des Liseurs)	
Déclarations préalables en cours	CAKIR Loïc: Création d'ouvertures à l'intérieur et Changement de destination (94 Rue des Liseurs)	
Déclarations préalables refusées		
Permis accordés ou tacites	DUBOEUF Gérard: Construction d'une maison individuelle (266 Rue des Sapins) BORDESSOULE David: Construction d'un abri voiture (85 Rue des Montagnes du Matin)	
Permis en cours	METGE Florian et GROS Noémie : construction d'un bâtiment agricole et maison d'habitation (lieu-dit Plate-Ronde) MARTEL Rémy : Extension maison individuelle (65 Rue des Liseurs)	

3. BUDGET ASSAINISSEMENT : CHOIX DUREES D'AMORTISSEMENT - Délibération n° 2023D201

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux communes d'amortir les immobilisations figurant aux comptes suivants et propose de les amortir ainsi :

Compte	Libellé	Durée d'amortissement		
203	Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	10 ans		
208	Autres immobilisations incorporelles	10 ans		
213	Constructions et réseaux	Suivant les travaux réalisés : - travaux station : 30 ans - travaux réseaux assainissement : 60 ans		
2156	Matériel spécifique d'exploitation	Suivant la valeur de l'immobilisation (TTC) : - moins de 1.000 € : 1 an - au-delà de 1.000 € : 10 ans		
131	Subv. d'équipement	Suivant les travaux réalisés : - travaux station : 30 ans - travaux réseaux assainissement : 60 ans		

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

4. EXECUTION D'OFFICE DE TRAVAUX DE TAILLE DE HAIE AUX FRAIS DU PROPRIETAIRE- Délibération n° 2023D202

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a dû faire intervenir les services techniques de la commune en urgence, afin de procéder à la taille de la haie, en lieu et de la SCI LE GAMBETTA représentée par Monsieur COMPIGNE André, propriétaire de la parcelle cadastrée section B n° 493, bordant la voie communale n° 202 (Rue des écoles)

Ce défaut d'entretien, déjà signalé au propriétaire en 2022, mais resté sans effet, entraîne un risque pour les riverains et principalement les piétons.

Devant l'inaction du propriétaire, et par mesure de sécurité pour les usagers de la voie, M. le Maire a été contraint de mobiliser les services techniques de la commune, soit 2 agents, pendant 2,5 heures, pour procéder à la taille de la haie. (côté Rue des écoles).

Cette intervention représente une dépense pour la commune qui peut être chiffrée ainsi :

21 €/agent (salaire + charges patronales) x 2 agents x 2,5 heures = 105 €

Transport déchetterie (1h00) =

Kilométrage déchetterie (17 km A/R x 0.697 €) =

.

42 €

Total

159 €

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, pour faire supporter ce coût au propriétaire.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

5. DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE – RENATURATION DE LA COUR D'ECOLE – Délibération n° 2023D203

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de renaturation de la cour de l'école publique et requalification de la Rue des Liseurs (création de modes doux et assainissement).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne, selon le plan de financement suivant :

Plan de finance	ment prévisionnel-	- Renaturation d la Rue des	e la cour d'école pub Liseurs	lique et Requalifica	tion de
DEPENSES HT		RECETTES HT			
Travaux		925.425€	Subvention Département	200.000,00 €	22 %
			Subvention Agence de l'eau	322.000,00€	34 %
			Subvention Etat – Fonds vert	50.000,00€	6 %
			Subvention Région	150.000,00€	16 %
	. :		Autofinancement	203.425,00€	22 %
TOTAL	*	925.425,00 €	TOTAL	925.425,00€	100 %

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

6. RENOVATION DE L'ÉPICERIE : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE— Délibération n° 2023D204

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de recourir à un emprunt de 270.000 € pour financer la rénovation de l'Épicerie et propose de contracter auprès du Crédit Agricole, un crédit d'un montant de 270.000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- durée : 15 ans.
- Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois, marge 1,28 %
- Type d'amortissement : échéances trimestrielles et amortissement constant capital

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

7. EXTENSION BTS P. "RTE DE COTTANCE" - PROP. SCI JOUVENCE (OP26163) - Délibération n° 2023D205

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Extension BTS P. "RTE DE COTTANCE" - prop. SCI JOUVENCE

(1102) - Béf. 309355

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement:

Coût du projet actuel:

Détail	Montant HT	% - PU	Participation Travaux commune
Extension BTS P. "RTE DE COTTANCE" prop. SCI JOUVENCE	Forfait 12 kVA		1 153.00 €
Extension IGC TEL - prop. SCI JOUVENCE	Linéaire sout. coordonné = 45 mètres Linéaire sout.	60.46 € / ml	2 720.70 €
	coordonné = 45 mètres	22.76 € / ml	1 024.20 €
		TOTAL	4 897.90 €

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

8. REFACTURATION EXTENSION BTS P. "RTE DE COTTANCE" - PROP. SCI JOUVENCE - Délibération n° 2023D206

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Extension BTS P. "RTE DE COTTANCE" - prop. SCI JOUVENCE, marchands de biens en vue de la cession du terrain pour la construction d'une maison individuelle.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL réalise ses travaux pour le compte de ses adhérents. Pour ce projet, la participation à ces travaux est de l'ordre de 4.897,90 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, pour faire supporter ce coût au propriétaire SCI JOUVENCE, représentée par M. Maxime ROCHETTE – 49 Rue de la Jouvence – 42210 MONTROND LES BAINS.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

9. PROJET « EXTENSION DU GYMNASE LEON COQUARD » DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE – Délibération n° 2023D207

Monsieur le Maire rappelle que l'étude du projet « Extension du gymnase Léon Coquard » est bien avancée.

Il informe que l'élaboration du dossier de permis de construire a été confiée à la SARL JMCG ARCHITECTES et qu'il y a lieu maintenant de déposer le permis auprès des services de l'urbanisme.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

10. SIEL: IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL - Délibération n° 2023D208

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique sur un/des ouvrages communal(aux),

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

11. MOTION EN FAVEUR DES URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ - Délibération n° 2023D209

La Direction du Centre Hospitalier du Forez a annoncé brutalement la suppression des urgences, du SMUR et de l'UHCD de l'Hôpital de Feurs en raison d'une pénurie de médecins urgentistes. Notre territoire n'aura de ce fait plus d'urgences et de SMUR pour Feurs et l'ensemble des communes concernées, en grande majorité rurales.

Dans ces conditions, c'est la vie de nos concitoyens qui est mise en danger. Les habitants de notre commune sont déjà pénalisés par un manque de praticiens, qui entraîne des ruptures de parcours de soin et, par conséquent le recours aux urgences.

C'est pourquoi les membres du Conseil Municipal expriment, par cette motion, leurs grandes inquiétudes face à cette décision qui constitue une mise en danger de nos concitoyens. Nous demandons donc le maintien des urgences, du SMUR et de l'UHCD pour la sécurité de tous, pour le maintien d'un service public hospitalier rendu aux patients des communes rurales de façon équitable.

Décision du Conseil Municipal (Pour : 13 / Contre : 0 / Abstentions : 0)

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS

Commission CME (Conseil Municipal Enfants) : M. Gilbert FOUGERE, conseiller explique que l'après-midi jeux de société s'est bien passée mais peu de personnes de plus de 70 ans ont répondues présentes.

Le Conseil Municipal Enfants est en train de réfléchir à leur prochain projet : création de nichoirs à chauves-souris.

Commission Voirie : M. Sylvain SERVY, adjoint informe que la voirie du Lotissement Les Canuts est terminée. (voie pour les vélos/piétons, cheminement entre le lotissement et la Rue des Liseurs)

Commission Ecole – AFR : M. Johan FORISSIER, conseiller explique que l'AFR a cette année un déficit dû à des charges de personnels plus importantes. Une réunion est fixée avec les membres de l'AFR pour en discuter et pour réfléchir sur leur projet cuisine.

Commission CCAS : Mme Nicole RIVOLLIER, adjointe explique que les Restos du cœur ont pour projet d'installer un centre à Balbigny. Le coût de leur installation est de 73.000 €. Afin de les aider à s'installer, ils ont sollicité toutes les communes dont les habitants sont bénéficiaires et la Communauté de Communes de Forez-Est.

Un concert est organisé au profit du Restos du Cœur le 08 juillet 2023 à la Salle de l'Amicale Laïque. Les recettes seront réparties égalitairement entre le CCAS et l'Association Rivage.

Commission Technique – Sécurité – Environnement : M. Bernard DESLOIR, adjoint informe que l'aménagement de la Salle Communale est terminé (installation d'un jeu de boule, jeux pour enfants...). Afin de l'améliorer, il serait nécessaire d'installer des bancs et des tables.

Commande de fleurs pour livraison le 15 mai prochain.

Commission Eau-Assainissement : Mme Arlette GAY, conseillère explique qu'une visite de la station d'épuration a eu lieu avec les enfants de l'école.

Epandage de boues effectué sur des parcelles agricoles

Divers : Mme Fabienne TISSEUR explique qu'une réunion a eu lieu avec des professionnels de santé pour lutter contre l'obésité infantile. Des ateliers vont être proposés aux familles pour apprendre à faire un repas équilibré, expliquer l'importance du sport pour les enfants. Ces ateliers seront proposés gratuitement sur la commune pour les enfants de 7 à 12 ans.

La séance est levée à 22h30

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue en 09 juin 2023.

Le Secrétaire de séance Yves BERNONVILLE Le Maire Didier BERNE